VILLE DE CLERMONT FERRAND

# PUBLICATION SUR INTERNET

En application des dispositions du **Code Général des Collectivités Territoriales**, et notamment des dispositions **des articles L 2121-24, L 2131-1 et de l'article R 2131, relatives au caractère exécutoire et à l'ouverture des voies et délais de recours**, la Commune de Clermont-Ferrand a publié sur son site internet le 30 janvier 2023 les actes administratifs listés en annexe.

Ces documents sont mis à la disposition du public et consultables au service des Archives en Mairie, rue Philippe Marcombes, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

L'affichage de l'information de cette publication a été effectué sur internet à compter du 30 janvier 2023 pour une durée de deux mois.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 janvier 2023

Pour servir et valoir ce que de droit

Le Maire

CLERMONT-FERRAND ARVERNA CIVITAS NOBILISSIMA

Olivier BIANCHI

# ANNEXE :
# Certificat de publication sur internet d'actes administratifs
# du 30 janvier 2023

- Arrêté du 28 janvier 2023 portant interdiction de pénétrer dans la propriété sise 58 rue Rouvier à Clermont-Ferrand